

COALLIA

ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2019

*Comptes examinés et arrêtés par les CA
des 27/05/2020 et 17/06/2020*

Comptes approuvés par l'AG du 17/06/2020

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12

Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00
www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS COALLIA AU 31 DÉCEMBRE 2019

BILAN ACTIF.....	3
BILAN PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT - CHARGES.....	5
COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS	6
ANNEXES	7
ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS	18
ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS	19
ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	20
ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES.....	21
ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES.....	22
ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES.....	22
ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES	23
ANNEXE 8 - DETAIL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS.....	23
ANNEXE 9 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER	24
ANNEXE 10 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24
ANNEXE 11 - DETAIL DES FONDS DEDIES	25
ANNEXE 12 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES.....	25
ANNEXE 13 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF	26
ANNEXE 14 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE	27
ANNEXE 15 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	28
ANNEXE 16 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL.....	29
ANNEXE 17 - ETAT DES ENGAGEMENTS	29
ANNEXE 18 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	29
ANNEXE 19 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES	30
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'établissement	918 388	869 341	49 047	118 787
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 318 916	2 437 042	881 874	1 137 215
Fonds commercial	409 792	0	409 792	409 792
Autres immobilisations incorporelles	2 287	320	1 967	1 590 070
Immobilisations incorporelles en cours	882 774	0	882 774	822 673
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 532 157	3 306 703	2 225 454	4 078 537
Terrains	9 186 853	0	9 186 853	19 875 197
Constructions	141 324 426	50 747 213	90 577 213	224 365 015
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 305 318	9 329 510	3 975 808	5 285 971
Autres immobilisations corporelles	47 658 534	34 697 963	12 960 571	15 999 185
Immobilisations corporelles en cours	16 505 649	0	16 505 649	11 966 148
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 980 780	94 774 686	133 206 094	277 491 516
Participations	10 292 766	0	10 292 766	9 777 530
Créances rattachées à des participations	1 069 939	0	1 069 939	1 069 939
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	6 155	6 155
Prêts	204 022	0	204 022	204 022
Autres immobilisations financières	2 021 833	401 694	1 620 139	1 589 904
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 594 715	401 694	13 193 021	12 647 550
ACTIF IMMOBILISE (I)	247 107 652	98 483 083	148 624 569	294 217 603
Matières premières et autres approvisionnements	59 064	0	59 064	76 226
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	32 302	0	32 302	40 948
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	91 366	0	91 366	117 174
Avances, acomptes versés sur commandes	1 342 807	0	1 342 807	642 803
Créances usagers & comptes rattachés	44 652 520	11 064 479	33 588 041	31 651 410
Autres créances	18 271 503	1 986 801	16 284 702	36 521 575
CREANCES	64 266 830	13 051 280	51 215 550	68 815 788
Valeurs mobilières de placement	765 010	0	765 010	881 318
Disponibilités	73 475 929	0	73 475 929	24 232 608
TRESORERIE DISPONIBLE	74 240 939	0	74 240 939	25 113 926
Charges constatées d'avance	183 378	0	183 378	195 690
ACTIF CIRCULANT (II)	138 782 513	13 051 280	125 731 233	94 242 578
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	385 890 165	111 534 363	274 355 802	388 460 181

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur d'apport	7 459 249	7 459 249
Dons et legs	76 225	76 225
Prime de fusion	0	0
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	3 556 189	3 403 681
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 091 663	10 939 155
Écart de réévaluation	0	0
Réserves	11 804 886	11 804 886
Report à nouveau	4 717 385	-3 240 154
FONDS PROPRES	27 613 934	19 503 887
Résultat	1 873 769	13 249 134
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	8 066 422	-836 332
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 940 191	12 412 802
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 812 017	2 942 526
Réserves réglementées	17 810 856	15 181 093
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	2 781 113	2 745 708
Déficits sociaux à reporter	-23 113 715	-21 610 099
Excédents sociaux à reporter	24 197 723	21 725 975
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	3 865 121	2 861 584
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	28 684 653	86 088 254
Provisions réglementées	1 665 302	1 661 404
Droit des propriétaires (commodat)	0	0
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	54 837 949	108 734 861
FONDS ASSOCIATIFS	92 392 074	140 651 550
Provisions pour risques	945 000	1 051 423
Provisions pour charges	4 308 757	3 932 586
- sur subventions de fonctionnement	6 296 350	5 700 993
- sur autres ressources	1 682 390	1 436 091
Fonds dédiés	7 978 740	7 137 084
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	13 232 497	12 121 093
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74 716 801	114 851 045
Emprunts, dettes financières divers	26 850 456	62 984 019
DETTES FINANCIERES	101 567 257	177 835 064
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 846 641	15 761 105
Dettes fiscales et sociales	23 605 032	25 317 378
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	45 451 673	41 078 483
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 975 725	2 817 688
Autres dettes	7 830 531	6 302 803
DETTES HORS EXPLOITATION	12 806 256	9 120 491
Produits constatés d'avance	8 906 045	7 653 499
DETTES (1)	168 731 231	235 687 537
Écarts de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	274 355 802	388 460 181

Compte de résultat - Charges

COMPTE DE RESULTAT – CHARGES (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 153	10 112
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	736 328	718 814
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	17 229	5 062
Autres achats et charges externes	137 382 297	121 500 066
Impôts, taxes et versements assimilés	5 918 818	4 634 233
Salaires et traitements	91 763 107	87 901 762
Charges sociales	36 003 159	38 696 085
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 436 767	15 864 987
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 910 688	12 192 362
Dotations aux provisions	3 782 836	3 700 776
Autres charges	5 386 455	4 725 600
TOTAL I	304 339 837	289 949 859
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Déficit ou excédent transféré (II)	0	0
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	376 623
Intérêts et charges assimilées	788 326	2 393 419
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	788 326	2 770 042
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 092 029	332 078
Sur opérations en capital	153 534 688	26 736 126
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	466 004	143 278
TOTAL IV	155 092 721	27 211 482
Participations des salariés (V)	0	0
Impôts sur les sociétés (VI)	12 689	14 995
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	460 233 573	319 946 378
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	6 911 132	5 839 084
RESULTAT (Excédent)	9 940 191	12 412 802
TOTAL GENERAL	477 084 896	338 198 264

Compte de résultat - Produits

COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services facturées		
- Prix de journée	39 280 936	41 840 693
- Dotation Globale	92 304 829	81 470 339
- Autres	76 894 176	76 296 019
Sous total A : Montant des ressources	208 479 941	199 607 051
Production stockée	-8 646	-3 764
Production immobilisée	1 905 206	2 398 196
Subventions d'exploitation	84 419 705	74 613 163
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	18 104 734	18 840 444
Autres produits	307 414	372 992
Sous total B : Autres ressources	104 728 413	96 221 031
TOTAL I (A+B)	313 208 354	295 828 082
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (II)	0	0
Produits financiers		
De participation	60	43
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	52 781	84 183
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 253 623	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	13 416	14 294
TOTAL III	1 319 880	98 520
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 745 450	1 068 592
Sur opérations en capital	152 734 169	36 123 097
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	7 567	30 990
TOTAL IV	156 487 186	37 222 679
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	471 015 420	333 149 281
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	6 069 476	5 048 983
RESULTAT (Déficit)		
TOTAL GENERAL	477 084 896	338 198 264

Annexes

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément :

- aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- au règlement CRC 99-01 pour les règles spécifiques aux associations,
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'activités des secteurs sociaux et médico-sociaux [Avis du CNC 2007-05, aux dispositions du CASF et à l'instruction administrative M22 (réserves et provisions réglementées),

Dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en presumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les règles de présentation des comptes annuels ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « autres produits de gestion courante ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités. 2 020 K€ sont ainsi constatés sur l'exercice et 514 K€ en produits exceptionnels au titre des cessions.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 *Évolution de la conduite des activités et de l'organisation*

Le groupe associatif COALLIA a engagé depuis fin 2017 un plan d'action afin de continuer à répondre à sa vocation, à savoir l'hébergement de publics fragilisés et l'accueil, l'accompagnement des personnes en situation d'urgence.

Le résultat 2019 de + 9 940 K€ s'explique principalement par :

- Une progression des produits d'activité de l'hébergement social (HS)
- Un résultat exceptionnel lié à l'opération d'adossement

Les centres de coût représentent une somme de charges réelles concernant un établissement ou un service pour qualifier les regroupements de charges. Les centres de profit enregistrent les produits d'un établissement ou d'un dispositif.

110 centres de profits ont été créés en 2019 générant 14 492 K€ de produits supplémentaires dont 14 124 K€ de DGF et subventions et 13 718 K€ de charges dont 13 687 K€ d'exploitation (27K€ de charges financières et 4 K€ de charges exceptionnelles).

Comme sur l'exercice précédent, l'Association a poursuivi son développement et s'est mobilisée pour l'accueil des réfugiés notamment dans l'hébergement social.

Depuis 2015, le développement de ce secteur a été en constante évolution pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics. Entre 2018 et 2019, les produits d'activité de l'hébergement social (HS) ont progressé de 18,25%. Ils représentent 51,7% (soit 154 255K€) des produits de COALLIA en 2019, contre 36,2% en 2018. 97 centres nouveaux ont été créés au cours de l'année 2019 sur le secteur HS.

Les activités de l'hébergement social adapté (HSA) sont stables. Elles représentent 24,86 % (soit 74 204 K€) des produits de COALLIA en 2019 contre 26,4% en 2018. Enfin les activités médico-sociales (MS) sont en légère diminution. Elles représentent 22,39 % (soit 66 844K€) des produits de COALLIA en 2019, contre 26% en 2018, suite aux cessions intervenues en 2018 et 2019.

L'année 2019 a été l'occasion de poursuivre et parfaire le travail de formalisation de nos outils et de nos processus tant sur le plan financier que, plus généralement, en termes de contrôle interne, en lien avec les pôles et les directions régionales.

2.2 URSSAF

- L'Association COALLIA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF au cours de l'exercice 2016 avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2015. La créance liée à cette provision a fait l'objet d'un appel le 02 novembre 2018 du jugement rendu par le TASS de Bobigny le 14 septembre 2018. Le montant de la provision est de 298 K€.

2.3 Cessions 2019

a) Adossement Batigère

Au cours de l'année 2019, COALLIA a cédé la plus grande partie de son patrimoine immobilier à COALLIA HABITAT, COALLIA devenant gestionnaire des dits immeubles transférés le 4 juillet 2019.

COALLIA HABITAT a repris les actifs immobiliers avec la reprise des emprunts et subventions nettes à l'exception du mobilier, conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018.

Le périmètre des actifs et passifs se décompose de la façon suivante :

- 46 immeubles détenus en direct par COALLIA
- 1 bail à réhabilitation (Sainte Colombe)
- 1 bail à construction (Nogent-sur-Marne)
- 1 droit au bail emphytéotique (Paris Netter)
- 1 droit au bail à construction (Brest)
- 100 % des titres de la SA SAILPI portant 3 baux à construction

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice avec la reprise des emprunts, des subventions d'investissement nette, et moyennant une soulte fait ressortir un résultat sur opération de cession de 5 947 K€.

(en €)

VNC des titres SAILPI	- 411.768
Prix de ventes des titres SAILPI	<u>+ 719.000</u>
Résultat financier lié à la cession de participations financières	+ 307.231
VNC des immeubles	- 149.383.601
Prix de ventes des immeubles	+ 151.495.689
Ecart sur transfert des subventions	+ 511.305
Ecart sur transfert des emprunts	<u>+ 3.016.611</u>
Résultat exceptionnel lié aux actifs et passifs	+ 5.640.005
Résultat global sur l'opération d'adossment	+ 5.947.236

La plus-value de cession comptable ci-dessous est déterminée en retenant la valeur nette comptable sans considération de la soulte. Le produit de la soulte correspond à une opération de trésorerie et figure à l'actif du bilan.

Le 26 juin 2019, COALLIA HABITAT a réalisé une augmentation de capital par une prise de participation majoritaire de BATIGERE dans COALLIA HABITAT, rapportant à 33,83% la participation de COALLIA.

Lors des opérations de clôture des comptes, il est apparu un écart lié au rephasage de certains emprunts transférés pour des montants différents de ceux retenus dans l'acte de cession du 4 juillet 2019 et pour un montant de 3 m€.

Ce complément a été comptabilisé en produit exceptionnel et sera appelé par redevance complémentaire chaque année. Ces éléments ont été régularisés par voie de protocole signé des parties et approuvé dans les CA respectifs de Coallia et Coallia Habitat en date du 27/05/2020 et du 19/05/2020.

b) ADOMA

La gestion du Foyer de Travailleurs Migrants Montreuil Branly a été transférée à ADOMA le 1er avril 2019, compte tenu d'une promesse de vente signée en date du 11 décembre 2018 portant sur ce bien immobilier entre ADOMA et le propriétaire LOGIREP.

c) Opérations de cessions à solder

S'agissant des opérations de cessions de l'ADEF ainsi que de La Queue en Brie, toutes deux réalisées en 2018, les montants à reverser et à percevoir seront finalisés sur l'exercice 2020. Plusieurs confirmations de tiers financeurs n'ont pas été communiquées à ce jour.

2.4 Changement de méthode d'évaluation ou de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5 Évènements postérieurs à la clôture

a) Impact COVID-19

L'expansion du coronavirus début 2020 n'a pas remis en cause la continuité de l'exploitation. En lien avec les services de l'Etat, une forte mobilisation des équipes de COALLIA s'est réalisée afin de répondre aux situations spécifiques.

31 dispositifs COVID-19 ont été créés spécifiquement pour gérer la crise sanitaire liée au coronavirus depuis le 23 mars 2020 ce qui représentent 2.600 personnes accueillies.

Le total général des dépenses liées au COVID 19 s'élève à 11,8 M€ dont une part importante, soit 7 M€, est représentée par les dépenses de fournitures d'EPI (2,9 M€) et de prestations extérieures telles que les frais de gardiennage, de nettoyage et dépenses de loyers (4,2 M€). Les dépenses de personnel ont été estimées à 0,8 M€ sur l'ensemble des dispositifs (nouveaux et existants).

Au jour de l'établissement du budget, environ 78% des dépenses sont prises en charge dans le cadre de conventions signées et en cours de signature avec les services de l'Etat soit un montant de 9,2 M€ (dont 8 M€ pour la DRHIL).

La différence de financement qui s'élève à 2,5 M€ correspond à la participation directe de Coallia aux dépenses liées à la crise du COVID 19. Ce montant sera ajusté en fonction des retours des financeurs sur la prise en charge des dépenses dans le secteur de l'habitat social adapté principalement.

b) Passage aux 35h

Suite à l'accord relatif à la durée, l'aménagement et l'organisation du temps de travail signé le 9 mai 2019, tous les salariés bénéficient du nouveau socle commun (décompte CP, annualisation, temps de pause, congés familiaux, CET) au 1er janvier 2020.

COALLIA a proposé à chaque salarié les deux options suivantes : soit un nouveau régime de 35 heures ou le maintien du régime actuel. Depuis le 1er janvier, pour tous les nouveaux salariés s'applique un contrat de 35 heures ou 210 jours travaillés par an pour les cadres et 10 jours de congés annuels supplémentaires fractionnables.

c) Impact nouveau règlement comptable 2020

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées suite au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018. En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 visant à préciser le traitement comptable dans leurs comptes annuels des ESMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le CASF.

d) Nouvel outil SIRH - ADP

Au terme de plus d'un an de projet, le démarrage du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) a eu lieu en janvier 2020. Il couvre la gestion de la paie, les contrats, la dématérialisation des bulletins de paie et les notes de frais.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1^{er} établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Les durées d'amortissement appliquées aux immobilisations incorporelles sont rappelées ci-dessous :

Nature des immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

Les solutions informatiques développées en interne sont immobilisées dès que des avantages économiques futurs ou des potentiels services attendus de ces éléments profiteront à COALLIA conformément à ses missions.

Les coûts de ces projets immobilisés comprennent les temps passés par le personnel et les prestataires externes, à l'analyse organique, la conception, la codification, les tests, la réalisation des jeux d'essais ainsi que de la documentation destinée à l'utilisation interne des solutions développées. Les coûts de formation associés à ces phases conceptuelles, nécessaires pour la montée en compétence, sont intégrés au prix de revient.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses transférées en immobilisations en cours incorporelles concernent des projets qui sont toujours en cours de réalisation, notamment le plan stratégique du patrimoine (PSP) ainsi que le Plan à moyen terme (PMT) et dont la livraison est prévue sur les prochains exercices.

Projets	Coûts au 01/01/2019	Entrée périmètre	Mise en service	Logiciels conseils	Total des coûts au 31/12/2019
Plan Stratégique du Patrimoine	537 210				537 210
Plan à Moyen Terme	285 463				285 463
Maisons-Alfort / Frais d'établissement		60 102			60 102
Total	822 673	60 102	0	0	882 775

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Depuis 2008, les dépenses engagées par l'association en matière de gros entretien (GE) sur son patrimoine immobilier et sur celui mis à sa disposition sont immobilisées au titre des dépenses des gros entretiens, ces dépenses s'élèvent à 1 313 k€.

Autres immobilisations :

Nature des immobilisations	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. L'analyse portant sur la valorisation du patrimoine résiduel de Coallia après l'opération d'adossement Batigère/COALLIA HABITAT, conduite par les services techniques de Coallia, n'a pas mis en évidence d'indices de perte de valeur.

Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition comptabilisé.

Les titres de la SA Pavillon Girardin et de la SCI L'Orangerie sont dépréciés en fonction de leur situation nette comptable, dont les actifs corporels et incorporels ont été évalués par un expert indépendant.

Compte tenu du résultat de la situation nette comptable au 31/12/2019 de ces deux filiales, il a été décidé de reprendre la provision pour dépréciation de 877 K€.

La dépréciation de 50 K€ des titres de Soleils et Papilles a été reprise au 31/12/2019 en raison du niveau des fonds propres.

Il est prévu que la créance détenue sur Coallia Solidaire (à hauteur de 570k€) soit recouvrée en 2020.

3.4 Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 8 514 k€ à la clôture, soit une diminution de 958 k€ par rapport à 2018 de 9 472 K€.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères : le montant de la créance (montant inférieur à 500 €), l'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse) et l'état de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Activité Formation

Les soldes des conventions formations sont dépréciés en fonction de leur ancienneté et de la nature de la créance. Les dépréciations sont évaluées à 157 K€ à la clôture.

c) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

- les créances sur les subventions d'exploitation,
- ainsi que celles relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

d) Activités médico-sociales

Les créances ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et d'une dépréciation à 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an. Les dépréciations s'élèvent à 1 994 K€ au 31/12/2019.

e) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 1 987 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- créance IS pour 611 K€
- l'URSSAF pour 298 K€
- IJSS 2017 et années antérieures pour 317 K€
- divers contentieux pour 761 K€

3.5 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

3.6 Autres informations

En application de l'article R 196-1c du Livre des procédures fiscales, COALLIA a sollicité le dégrèvement en totalité du rappel complémentaire d'impôt sur les sociétés complémentaire mis à sa charge au titre de l'exercice 2008 d'un montant de 615 370 € au mois de décembre 2019. La provision pour dépréciation est maintenue dans nos comptes au 31/12/2019.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS ASSOCIATIFS

4.1 Fonds propres

Les fonds propres de l'association COALLIA sont constitués essentiellement des apports initiaux et des fonds issus des fusions de différentes entités.

Sont inclus également les subventions d'investissement sans droit de reprise et les quotes-parts définitivement acquises des subventions versées par les caisses de retraite et de prévoyance sous forme de réservation de lits.

Les droits des financeurs sont limités conventionnellement et les montants définitivement acquis sont constatés de façon linéaire sur la durée des conventions.

4.2 Fonds associatifs avec droit de reprise

Les fonds associatifs avec droits de reprise correspondent à des fonds qui peuvent être repris par les tiers financeurs. Ils concernent plus particulièrement les établissements sociaux et médico-sociaux soumis à des modalités de financement définies dans le code de l'action sociale et des familles. Les délais et conditions de reprise sont variables.

Ces fonds sont constitués uniquement par des subventions d'investissement avec droit de reprise affectées à des biens renouvelables :

- des subventions acquises il y a de nombreuses années, sans reprises au compte de résultat (liées à des acquisitions de terrains, en particulier),
- les conventions de réservation de lits.

4.3 Réserves réglementées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « Excédents affectés à l'investissement » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière des investissements réalisés. Ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.4 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « réserves des plus-values nettes d'actif » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

La provision pour renouvellement des immobilisations est constituée, le plus souvent, lors de l'attribution de crédits non reconductibles, au budget ou par décision modificative repris au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits, suivant les mêmes modalités que les subventions d'investissements. Elle peut être également dotée, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en provision pour renouvellement des immobilisations, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture (dotation exceptionnelle) ;
- soit en subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.5 Subventions d'investissements

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe (tableau n° 10) fournit une ventilation des subventions d'investissements en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- subventions sur projets
- subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de conditions résolutives. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

Le total des reprises comptabilisées en 2019 s'élève à 2 020 K€.

4.6 Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles. Il en est de même pour les activités subventionnées lorsque la reprise de résultat est expressément prévue dans les conventions ou qu'il s'agit d'une pratique constante.

Dans tous les cas dans l'attente du retour des financeurs, les résultats sont considérés comme n'étant pas acquis à l'association par prudence. Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif ou éventuellement de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7 Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat COALLIA qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à COALLIA, activités en gestion propre et de certaines activités subventionnées
- Résultat de l'exercice sous contrôle de tiers dont l'affectation dépend d'une décision d'un tiers :
 - o Résultats des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.
 - o Résultats des activités subventionnées, suivant des dispositions conventionnelles ou des pratiques des financeurs.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1 La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2018
Le taux d'actualisation	0,80%	0,80%	1,60%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,70%	1,70%	1,90%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	0%	0%	0%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%	1,70%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre	50,82%	50,82%	50,32%
Taux des charges patronales non cadre à	44,99%	44,99%	44,54%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	6,90%	6,90%	6,80%
Table de mortalité INSEE	2012-2016	-	-
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime		20 ans	20 ans

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

	IFC	MDT
Totalité des engagements		
HSA- SIEGE-FORMATION et activités subventionnées	4 752 257	133 452
HEBERGEMENT SOCIAL- MEDICO SOCIAL	6 085 595	339 637
Total 2019 COALLIA	10 840 852	473 089

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Le montant non provisionné s'élève à 2 708 K€. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés (voir annexe n° 11).

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
HSA - SIEGE – FORMATION, activités subventionnées	2 631 825	133 452
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée Financements obtenus (en fonds dédiés)	349 022	339 637

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2019	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé	Engagement Total
Valeur des engagements	5 843 774	4 997 078	10 840 852
Pertes et gains actuariels restant à amortir	2 862 928	2 288 234	5 151 161
Engagement à comptabiliser	2 980 846	2 708 844	5 689 691

5.2 La provision pour charges liées au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

La provision de 69 K€ a été reprise en totalité sur l'exercice 2019.

5.3 Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard ou à des legs reçus. Sont concernées, en particulier, les subventions attribuées en fin d'année pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre et la part inutilisée de subventions accordées pour de nouvelles activités. Les fonds dédiés de plus de 2 ans représentent 989 k€ et concernent principalement des projets en lien avec le secteur de l'activité de l'hébergement social. Le détail des fonds dédiés est présenté à l'annexe 11.

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif, nous portons à connaissance l'information suivante :

- les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2019 à 431 K€.

et conformément à l'article R.123-198-9° du code du commerce :

- le montant des honoraires des commissaires aux comptes, perçus ou à percevoir au titre de l'exercice 2019 s'élève à la somme de 342 K€ HT.

7. AUTRES INFORMATIONS

Effectifs salariés

Évolution des ETP Moyen					Évolution des effectifs au 31 décembre			
Activités	2017	2018	2019		Activités	2017	2018	2019
ACCSOC	239	221	261		ACCSOC	246	260	288
EHPAD	607	583	512		EHPAD	624	571	544
FORMATION	20	0	0		FORMATION	21	0	
HANDICAP	591	586	585		HANDICAP	608	629	633
HBGT SOC	993	1 055	1 249		HBGT SOC	1 021	1 196	1 387
HSA	507	498	503		HSA	521	526	522
RPA	10	3	4		RPA	10	4	5
SIEGE	201	209	216		SIEGE	207	219	225
Total général	3186	3 154	3 330		Total général	3 258	3 405	3 604

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Virement	Valeur brute Fin d'exercice
		Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS	Poste à poste	
Frais d'établissement	935 280	0	4 745	-21 637	0	918 388
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 146 011	0	172 905	0	0	3 318 916
Fonds commercial	409 792	0	0	0	0	409 792
Autres immobilisations incorporelles	1 657 311	0	0	-1 655 024	0	2 287
- Baux emphytéotiques	1 657 311	0	0	-1 655 024	0	2 287
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	822 673	0	60 101	0	0	882 774
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 971 067	0	237 751	-1 676 661	0	5 532 157
Terrains	19 875 197	0	365	-11 357 055	668 346	9 186 853
Constructions	323 564 271	0	2 535 724	-194 769 649	9 994 080	141 324 426
- Constructions sur sols propres	301 091 989	0	1 217 550	-185 265 859	9 994 080	127 037 760
- Gros Entretien sur constructions	22 472 282	0	1 318 174	-9 503 790	0	14 286 666
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0
Installations techniq., matériel et outillage industriels	12 491 125	0	1 596 409	-782 216	0	13 305 318
Autres immobilisations corporelles	54 028 684	0	4 256 115	-6 623 466	-4 002 799	47 658 534
- Instal. générales, agencements aménag. divers	35 406 974	0	1 990 664	-6 007 606	-4 002 799	27 387 233
- Matériel de transport	736 005	0	26 914	-10 752	0	752 167
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	2 427 612	0	1 096 247	-205 123	0	3 318 736
- Mobilier d'exploitation	15 393 552	0	1 139 607	-399 985	0	16 133 174
- Cheptel, plantations pérennes	64 541	0	2 683	0	0	67 224
Immobilisations corporelles en cours	11 966 148	0	16 722 292	-5 523 164	-6 659 627	16 505 649
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	421 925 425	0	25 110 905	-219 055 550	0	227 980 780
Participations	10 704 530	0	20	-411 784	0	10 292 766
Créances rattachées à des participations	1 069 939	0	0	0	0	1 069 939
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155					6 155
Prêts	204 022	0	0	0	0	204 022
Autres immobilisations financières	1 974 852	0	219 306	-172 325	0	2 021 833
- Dépôts et cautionnements	1 849 422	0	205 862	-163 924	0	1 891 360
- Autres immobilisations financières	125 430	0	13 444	-8 401	0	130 473
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 959 498	0	219 326	-584 109	0	13 594 715
TOTAL	442 855 990	0	25 567 982	-221 316 320	0	247 107 652

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Montant Fin d'exercice
		Reclassement	Dotation	Cessions, mises HS	
Frais d'établissement	816 493	0	72 493	-19 645	869 341
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	2 008 796	0	428 246	0	2 437 042
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	67 241	0	18 237	-85 158	320
- Baux emphytéotiques	67 241	0	18 237	-85 158	320
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 892 530	0	518 976	-104 803	3 306 703
Constructions	99 199 256	297	7 503 206	-55 955 546	50 747 213
- Constructions sur sols propres	91 827 912	297	6 473 355	-52 405 773	45 895 791
- Gros Entretien sur constructions	7 371 344	0	1 029 851	-3 549 773	4 851 422
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	0	0	0	0	0
Installations techniq., matériel et outillage industriels	7 205 154	1 460 508	1 278 852	-615 004	9 329 510
Autres immobilisations corporelles	38 029 499	-1 460 805	3 188 485	-5 059 216	34 697 963
- Instal.générales, agencements aménag. divers	24 176 866	-6	1 437 791	-4 505 614	21 109 037
- Matériel de transport	657 250	0	26 819	-10 290	673 779
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	1 745 837	2 459	508 992	-190 911	2 066 377
- Mobilier d'exploitation	11 434 102	-1 463 258	1 202 324	-352 401	10 820 767
- Cheptel, plantations pérennes	15 444	0	12 559	0	28 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144 433 909	0	11 970 543	-61 629 766	94 774 686
TOTAL	147 326 439	0	12 489 519	-61 734 569	98 081 389

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Reclassements	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	221 158	0	0	0	0	221 158
Provisions pour investissement	1 355 445	0	140 732	-136 834	0	1 359 343
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	0	0	0	0	84 801
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 661 404	0	140 732	-136 834	0	1 665 302
Provisions pour contentieux personnel	981 946	0	328 900	-365 846	0	945 000
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	69 477	0	0	-69 477	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES	1 051 423	0	328 900	-435 323	0	945 000
Provisions pour indemnités de fin de carrière	3 001 457	0	2 980 847	-3 001 457	0	2 980 847
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	38 609	0	0	0	0	38 609
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	892 520	0	844 242	-447 461	0	1 289 301
PROVISIONS POUR CHARGES	3 932 586	0	3 825 089	-3 448 918	0	4 308 757
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	1 311 948	0	94 851	-1 005 105	0	401 694
- Titres de participation et créances rattachées	927 000	0	0	-927 000	0	0
- Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
- Prêts	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations financières	384 948	0	94 851	-78 105	0	401 694
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	1 311 948	0	94 851	-1 005 105	0	401 694
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	11 676 094	0	10 594 049	-11 205 664	0	11 064 479
Autres créances	2 010 018	0	316 639	-339 856	0	1 986 801
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	13 686 112	0	10 910 688	-11 545 520	0	13 051 280
TOTAL	21 643 473	0	15 300 260	-16 571 700	0	20 372 033

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 069 939	0	1 069 939
Prêts	204 022	0	204 022
Autres immobilisations financières	2 021 833	0	2 021 833
- Dépôts et cautionnements	1 891 360	0	1 891 360
- Autres immobilisations financières	130 473	0	130 473
ACTIF IMMOBILISE	3 295 794	0	3 295 794
Avances et acomptes versés	1 342 807	1 342 807	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	44 652 520	44 652 520	0
Personnel, et comptes rattachés	353 777	353 777	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	287 908	287 908	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	6 887 933	6 887 933	0
État, impôts et taxes, et comptes rattachés	2 810 468	2 810 468	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	2 241 047	2 241 047	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	5 690 370	5 690 370	0
Charges constatées d'avance	183 378	183 378	0
ACTIF CIRCULANT	64 450 208	64 450 208	0
TOTAL	67 746 002	64 450 208	3 295 794

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	74 716 801	19 693 210	10 313 166	44 710 425
Emprunts, dettes financières divers	26 850 456	1 459 170	9 684 948	15 706 338
DETTE FINANCIERES (détail cf. annexe 12)	101 567 257	21 152 380	19 998 114	60 416 763
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	21 846 641	21 846 641	0	0
Personnel, et comptes rattachés	9 241 091	8 215 889	1 025 202	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	10 524 280	10 051 911	472 369	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	314 743	313 870	873	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	3 524 918	3 524 918	0	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	0	0	0	0
DETTE D'EXPLOITATION	45 451 673	43 953 229	1 498 444	0
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	4 975 725	4 975 725	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	7 830 531	7 368 484	462 047	0
DETTE HORS EXPLOITATION	12 806 256	12 344 209	462 047	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 906 045	8 906 045		0
TOTAL	168 731 231	86 355 863	21 958 605	60 416 763

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	1 342 807	0	1 342 807
Clients HSA	17 895 728	8 514 754	9 380 974
Clients secteur formation	158 510	157 646	864
Clients secteur social	33 381	0	33 381
Clients secteur médico-social	24 556 758	1 993 553	22 563 205
Clients divers	732 516	398 526	333 990
Clients Groupe	1 275 627	0	1 275 627
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	44 652 520	11 064 479	33 588 041
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	353 777	0	353 777
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	287 908	0	287 908
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	6 887 933	0	6 887 933
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	622 879	0	622 879
État, CVAE CET et TP	18 352	0	18 352
Impôt différé	0	0	0
État, TVA	2 169 237	0	2 169 237
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	2 241 047	0	2 241 047
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	981 249	0	981 249
Aides à recevoir sur les contrats aidés	658 846	0	658 846
Organismes de formation, remboursements à recevoir	141 643	0	141 643
Tickets restaurant	26 500	0	26 500
Autres débiteurs	3 882 132	1 986 801	1 895 331
AUTRES CRÉANCES	18 271 503	1 986 801	16 284 702
TOTAL	64 266 830	13 051 280	51 215 550

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Valeurs mobilières de placement bloquées	0	0	0
Autres valeurs mobilières de placement	765 010	0	765 010
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	765 010	0	765 010
Comptes ordinaires	47 168 036	0	47 168 036
Comptes à terme	10 000 000	0	10 000 000
Comptes sur livret	16 068 278	0	16 068 278
Créances rattachées	0	0	0
BANQUES	73 236 314	0	73 236 314
CAISSES	239 615	0	239 615
TOTAL	74 240 939	0	74 240 939

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds financeurs	Augmentation	Diminution	Valeur Fin d'exercice
Valeur d'apport de fusion	7 459 249	0	0	0	7 459 249
Dons et legs	76 225	0	0	0	76 225
Primes de fusion	0	0	0	0	0
Réservations de lits	0	0	869 633	0	869 633
Autres Subventions	3 403 681	0	0	-717 125	2 686 556
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	3 403 681	0	869 633	-717 125	3 556 189
Réserves	11 804 886	0	0	0	11 804 886
Report à nouveau	63 780	0	13 280 221	0	13 344 001
Dépenses refusées définitivement par le financeur	-3 303 934	0	-5 322 682	0	-8 626 616
Report à nouveau	-3 240 154	0	7 957 539	0	4 717 385
TOTAL FONDS PROPRES	19 503 887	0	8 827 172	-717 125	27 613 934
Résultat de l'exercice COALLIA	13 249 134	0	1 873 769	-13 249 134	1 873 769
TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE + RESULTAT COALLIA	32 753 021	0	10 700 941	-13 966 259	29 487 703

ANNEXE 8 - DETAIL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Reprise d'activités	Augmentation	Diminution	Valeur Fin d'exercice
Subventions d'investissement avec droits de reprise	1 346 990	0	0	0	0	1 346 990
Réservation de lits	1 595 536	0	0	21 999	-152 508	1 465 027
Fonds associatifs avec droits de reprise	2 942 526	0	0	21 999	-152 508	2 812 017
Réserves de trésorerie	817 533	0	0	0	0	817 533
Réserves de compensation	9 280 094	0	0	2 500 288	-1 388 515	10 391 867
Excédents affectés à l'investissement	5 083 466	0	0	13 443 368	-11 925 378	6 601 456
Réserves réglementées	15 181 093	0	0	15 943 656	-13 313 893	17 810 856
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	2 745 708	0	0	1 552 991	-1 517 586	2 781 113
Déficits sociaux à reporter	-21 610 099	0	0	25 717 057	-27 220 673	-23 113 715
Excédents sociaux à reporter	21 725 975	0	0	41 734 069	-39 262 321	24 197 723
Résultats à reporter	2 861 584	0	0	69 004 117	-68 000 580	3 865 121
Subventions d'invest. pour biens non renouvelables - détail annexe 10	86 088 254	0	0	40 311	-57 443 912	28 684 653
Provisions réglementaires / trésorerie	221 158	0	0	0	0	221 158
Provisions réglementaires / Immobilisations	1 355 445	0	0	140 732	-136 834	1 359 343
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	84 801	0	0	0	0	84 801
Provisions réglementées	1 661 404	0	0	140 732	-136 834	1 665 302
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	108 734 861	0	0	85 150 815	-139 047 727	54 837 949
Résultat de l'exercice sous contrôle tiers financeurs - détail annexe 9	-836 332			8 066 422	836 332	8 066 422
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS + RESULTAT	107 898 529	0	0	93 217 237	-138 211 395	62 904 371

ANNEXE 9 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER

Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif proposé

ACTIVITE	Résultat de l'exercice	Ajustements N	Cumul des résultats des comptes adminis-tratifs	Reprise de résultats antérieurs	Reprise réserves affectées à l'exploit-tation	Reprise financement des investis-sements	Variations CP de l'exercice	Variations CET de l'exercice	Autres charges inop-posables	Résultat adminis-tratif proposé
Hébergement social	4 159 460	35 044	4 124 416	1 203 037	0	-36 854	-387 784	-55 408	0	4 847 407
Handicap	1 373 858	0	1 373 858	169 808	0	-4 426	-311 101	31 964	-103 527	1 156 576
Personnes âgées	17 907	93 632	-75 725	-111 857	0	1 053	-18 038	-12 323	-31 041	-247 931
TOTAL	5 551 224	128 676	5 422 548	1 260 988	0	-40 227	-716 923	-35 767	-134 568	5 756 051
Reprise ajustements N-1	0									
Impact résultat subvention	2 515 198									
Résultat comptable	8 066 422									

Propositions d'affectation des résultats

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a entraîné un délai complémentaire pour le dépôt des comptes administratifs ou les ERRD 2019 au 31/08/2020 en application de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020. Les propositions d'affectations des résultats sont dès lors en cours d'élaboration

ANNEXE 10 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Notifications	Mises en service et reclassement	Reprise au compte de résultat	Sortie	Valeur Fin d'exercice
Subventions non renouvelables	3 403 681	0	0	21 999	130 509	0	3 556 189
Subventions d'investissement sans droits de reprise	3 403 681	0	0	21 999	130 509	0	3 556 189
Réservations de lits	2 942 526	0	0	0	-130 509	0	2 812 017
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Fonds matériel hôtelier	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement avec droits de reprise	2 942 526	0	0	0	-130 509	0	2 812 017
Subventions pour établissements en cours de réhabilitation	86 088 255	0	40 311	0	-2 019 888	-55 424 024	28 684 654
Subventions pour sites en exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Subventions affectées à des biens non renouvelables	86 088 255	0	40 311	0	-2 019 888	-55 424 024	28 684 654
TOTAL en valeur nette	92 434 462	0	40 311	21 999	-2 019 888	-55 424 024	35 052 860

ANNEXE 11 - DETAIL DES FONDS DEDIES

	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Valeur Fin d'exercice	dont fonds dédiés inutilisés depuis plus de 2 ans
Fonds Dédiés activité hébergement	5 700 993	0	6 296 350	-5 700 993	6 296 350	0
Fonds Dédiés sous contrôle tiers financeurs	1 036 363	0	589 163	-368 214	1 257 312	564 697
Fonds liés ARTT	0	0	0	0	0	0
Fonds Dédiés sur Indemnités de fin de carrière	394 571	0	25 350	0	419 921	419 921
Fonds dédiés sur financement de fonctionnement	7 131 927	0	6 910 863	-6 069 207	7 973 583	984 618
Fonds dédiés sur legs et donation	5 157	0	0	0	5 157	5 157
Fonds dédiés sur autres ressources	5 157	0	0	0	5 157	5 157
TOTAL	7 137 084	0	6 910 863	-6 069 207	7 978 740	989 775

ANNEXE 12 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	102 535 507	6 575 919	-52 442 937	0	56 668 489	46 955 471
Préfinancements établissements de crédit	11 833 164	11 668 307	-5 818 942	0	17 682 529	0
Concours bancaires courants (découverts)	0	0	0	0	0	0
Dettes rattachées (ICNE)	482 374	0	-162 682	46 091	365 783	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	114 851 045	18 244 226	-58 424 561	46 091	74 716 801	46 955 471
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	57 300 565	6 859 119	-42 995 666	0	21 164 018	8 171 923
Préfinancements autres établissements	0	0	0	0	0	0
Cautions versées par les usagers	5 497 619	188 819	0	0	5 686 438	0
Dettes rattachées (ICNE)	185 835	0	-139 744	-46 091	0	0
Autres emprunts et dettes financières	62 984 019	7 047 938	-43 135 410	-46 091	26 850 456	8 171 923
TOTAL	177 835 064	25 292 164	-101 559 971	0	101 567 257	55 127 394

ANNEXE 13 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	12 271 468
Créances usagers	12 271 468
Fournisseurs, avoirs à recevoir	1 108 569
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
État, Impôts et taxes, produits à recevoir	18 352
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	72 049
Autres créances	1 198 970
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	0
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	0
COMPTES RATTACHES	13 470 438
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	183 378
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	183 378
TOTAL	13 653 816

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	365 783
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	365 783
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	6 444 726
Usagers, avoirs à établir	0
Personnel, congés à payer	7 227 135
Personnel, autres charges à payer	1 987 180
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	3 323 299
Organismes sociaux, autres charges à payer	949 189
État, Impôts et taxes, charges à payer	0
Dettes d'exploitation	19 931 529
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	1 085
Dettes hors exploitation	1 085
COMPTES RATTACHES	20 298 397
Accompagnement social	3 674 085
Établissements médico-sociaux	133 351
Établissements sociaux	3 378 798
Formation	0
Habitat social adapté	98 735
Intermédiation locative (Solibail)	326 745
Divers	1 294 331
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 906 045
TOTAL	29 204 442

ANNEXE 14 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Contrats aidés	1 242 586
Formation	843 270
Sinistres	324 209
Avantages en nature	270 686
Aides diverses	0
Immobilisations incorporelles	0
Autres transferts de charges	254 205
TOTAL	2 934 956

Transferts de charges financiers	Montant
Frais sur emprunts imputés aux tiers financeurs	0
Frais de Dailly imputés aux tiers financeurs	0
TOTAL	0

Production immobilisée	Montant
Frais d'établissement	60 101
Solutions informatiques développées en interne	60 102
Immobilisations incorporelles	120 203
Frais financiers incorporés à des programmes de réhabilitation	56 868
Gros entretien (GE)	1 312 962
Travaux de peinture	415 173
Maîtrise d'ouvrage	0
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles	1 785 003
TOTAL	1 905 206

ANNEXE 15 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	117 807
Subventions accordées (dotation fonds Stéphane Hessel)	0
Divers	974 222
Opérations de gestion	1 092 029
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	0
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	153 534 688
Opérations en capital	153 534 688
Provisions réglementées	371 154
Dépréciation créances	94 850
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	466 004
TOTAL	155 092 721

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	288 143
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	174 458
Divers	3 282 850
Opérations de gestion	3 745 451
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	152 219 990
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0
Autres produits exceptionnels	514 179
Opérations en capital	152 734 169
Provisions réglementées	7 566
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	7 566
TOTAL	156 487 186

ANNEXE 16 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations, matériel	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	88 827	1 516 524	33 526	0	0	33 526	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	88 827	1 516 524	33 526	0	0	33 526	0

ANNEXE 17 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
COALLIA HABITAT : Droits de réservation de lits	0	0	0	0
SOLEILS ET PAPILLES : Soutien financier	0	0	0	0
Aux filiales	0	0	0	0
BNP PARIBAS	4 000 000	1 230 605	0	5 230 605
ANPEEC	0	0	0	0
LOGEO	0	0	0	0
CILGERE	40 424	0	0	40 424
CRAMIF	0	0	0	0
GIC	0	0	0	0
LOGEHAB	0	0	0	0
RESIDERO	0	0	0	0
SOLENDI	26 389	0	0	26 389
Aux tiers	4 066 813	1 230 605	0	5 297 418
TOTAL	4 066 813	1 230 605	0	5 297 418

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	0	0	0	0
Collectivités locales (sur emprunts de COALLIA)	0	0	52 447 418	52 447 418
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	2 189 883	2 189 883
Des tiers	0	0	54 637 301	54 637 301
TOTAL	0	0	54 637 301	54 637 301

ANNEXE 18 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	569 939
Créances usagers, et Comptes rattachés	333 512
Comptes Courants Associés Débiteurs	2 241 048
Dettes fournisseurs, et comptes rattachés	-43 435
Comptes Courants Crédoeurs	0

ANNEXE 19 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan	Valeur nette des titres au bilan	CA dernier exercice	Résultat dernier exercice	Fonds propres après résultat dernier exercice	Prêts et avances accordés
COALLIA HABITAT (SA)	33,83%	5 799 950	5 799 950	6 536 372	1 032 641	167 223 697	55 785
PAVILLON GIRARDIN (SA)	100,00%	3 896 122	3 896 122	3 989 192	449 086	902 202	1 192 985
SCI L'ORANGERIE	99,90%	546 694	546 694	94 753	39 478	213 650	673 641
SOLEILS & PAPILLES (SAS)	100,00%	50 000	50 000	849 176	191 314	140 545	2 450
COALLIA SOLIDAIRE (association)		0	0	4 951 552	-227 787	-128 032	880 377
STEPHANE HESSEL (Fonds dotation)		0	0	0	-3 581	828	5 183

Rapports des Commissaires aux comptes

ASSOCIATION COALLIA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

PAGNY ASSOCIES AUDIT
40 quai Sadi Carnot
77100 Meaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale de l'Association COALLIA

16-18, Cour Saint Eloi
75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

 DBF98DE0D4A241D...

17-06-2020 | 15:46 CEST

Francis Chartier

PAGNY ASSOCIES AUDIT

DocuSigned by:

 F4447FFD89324FA...

17-06-2020 | 15:50 CEST

Etienne Pagny

ASSOCIATION COALLIA

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

**(Réunion des membres de l'Association relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2019)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

PAGNY ASSOCIES AUDIT
50, quai Sadi Carnot
77100 Meaux

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

(Réunion des membres de l'Association relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

ASSOCIATION COALLIA
16 – 18, Cour Saint Eloi
75012 Paris

Aux Membres

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES MEMBRES

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration de votre association.

ASSOCIATION COALLIA*Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 2***a) Conventions avec la SA D'HLM COALLIA HABITAT****- Personnes concernées :**

- Monsieur Arnaud RICHARD, Directeur général de l'association COALLIA et Administrateur de la SA d'HLM COALLIA HABITAT ;
- Monsieur Nicolas MACHTOU, Administrateur de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et Vice-Président l'association COALLIA ;

• Transfert d'actifs immobiliers à la SA d'HLM COALLIA HABITAT, conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018 entériné par le conseil d'administration du 20 mars 2019

- Nature et objet : la SA d'HLM Coallia Habitat a acquis par acte notarié en date du 4 juillet 2019 certains actifs immobiliers détenus par COALLIA, avec reprise des emprunts et subventions adossés à ces actifs.

Les actifs et passifs transférés à la SA d'HLM COALLIA HABITAT se décomposent de la façon suivante :

- 46 immeubles
- 1 bail à réhabilitation (Sainte Colombe)
- 1 bail à construction (Nogent-sur-Marne)
- 1 droit au bail emphytéotique (Paris Netter)
- 1 droit au bail à construction (Brest)
- 100 % des titres de la SA SAILPI portant 3 baux à construction

Le paiement du prix a été réalisé par l'imputation des passifs liés aux actifs transférés (emprunts et subventions) et pour le solde, représentant la soulte, en numéraire.

- Modalités financières : le prix de cession s'est élevé à :

- Prix de vente des titres SAILPI + 719.000€
- Prix de vente des immeubles + 151.495.689€

L'opération s'est traduite par un résultat de cession de 5 640 005 €.

• Protocole d'accord consécutif au rephasage des prêts Action Logement dans le cadre de l'adossement et protocole d'accord relatif aux redevances 2019 dues par COALLIA à COALLIA HABITAT, signés le 27 mai 2020 et autorisés par le conseil d'administration du 27 mai 2020

- Nature et objet : Lors des opérations de clôture de l'opération de transfert des actifs à la SA d'HLM COALLIA HABITAT, il est apparu un écart lié au rephasage de certains emprunts transférés pour des montants différents de ceux retenus dans l'acte de cession du 4 juillet 2019 et faisant ressortir un complément d'emprunt résultant de ce rephasage de 3 016 612,54 €

Les protocoles signés en date du 27 mai 2020 définissent les modalités de facturation par COALLIA HABITAT à COALLIA des redevances complémentaires correspondant aux annuités issues de ce rephasage de 3 016 612,54 €

ASSOCIATION COALLIA**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées****Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 3**

- Modalités financières : Le complément d'emprunt issu du rephasage a été comptabilisé en produit exceptionnel pour un montant de 3 016 612,54 € et sera appelé par redevance complémentaire chaque année.
- Convention pour commande spécifique et expresse avec la SA d'HLM COALLIA HABITAT, signée le 20 mars 2019 autorisée par le conseil d'administration du 20 mars 2019
 - Nature et objet : Convention d'une durée de 6 mois par laquelle l'Association COALLIA s'engage envers la SA d'HLM COALLIA HABITAT à fournir son assistance et ses conseils pour la réalisation d'études de faisabilité, de gestion des équipements mobiliers de ses établissements.
 - Modalités : La prestation est rémunérée 800 euros par jour de travail du chargé d'études, complété de ses frais de fonctionnement et honoraires d'architectes engagés pour l'étude concernée.
Aucune prestation n'a été facturée au cours de l'exercice. Ladite convention a pris fin le 30 juin 2019 et n'a pas été renouvelée.
- Convention cadre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la SA d'HLM COALLIA HABITAT, signée le 28 février 2020 autorisée par le conseil d'administration du 26 juin 2019
 - Nature et objet : Convention d'une durée d'un an et demi par laquelle l'Association COALLIA peut bénéficier de l'assistance de la SA d'HLM COALLIA HABITAT en matière de définition d'ouvrages, de conception d'études, dans la direction et comptabilité des travaux pendant la période de parfait achèvement.
 - Modalités : La rémunération hors taxes de l'AMO est fixée en fonction du temps passé par les équipes de COALLIA HABITAT auquel s'ajoute une quote-part de frais de siège.
Il n'y a pas eu de facturation au titre de cette convention en 2019.
- Convention de prestations pour la préfiguration de l'opération d'adossment conclue entre COALLIA et COALLIA HABITAT signée le 17 avril 2019 et autorisée par le conseil d'administration du 17 avril 2019
 - Nature et objet : la convention est conclue pour une durée limitée allant du 7 janvier 2019 au 6 juillet 2019. Elle a pour objet de définir les missions de COALLIA dans le cadre de la préfiguration liée à l'adossment de COALLIA HABITAT à BATIGERE et les conditions dans lesquelles elles doivent s'exercer.
 - Modalités : Les prestations sont facturées à COALLIA HABITAT sur la base du coût horaire (salaires chargés) des salariés intervenus pour mener la mission de préfiguration.
Le montant facturé par COALLIA à COALLIA HABITAT s'élève à 264 127€ HT.
- Convention de gestion – Résidence sis 13 rue Brulefer – Montreuil avec la SA d'HLM COALLIA HABITAT, signée le 28 février 2020 autorisée par le conseil d'administration du 26 juin 2019
 - Nature et objet : la convention est conclue pour une durée maximale de 18 ans. Elle a pour objet de confier la gestion du bien cité à l'Association COALLIA par COALLIA HABITAT.

ASSOCIATION COALLIA**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées****Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 4**

- Modalités : l'estimation du montant de la redevance annuelle pour la première année est de 81 843€. Les frais de gestion sont rémunérés à hauteur de 0.3% et les fonds propres à 2%.
Le montant comptabilisé au titre de 2019 s'élève à 9 430 euros.
- Convention de gestion type entre COALLIA et la SA d'HLM COALLIA HABITAT, signée le 28 février 2020 et autorisée par le Conseil d'Administration du 5 juin 2019
 - Nature et objet : convention d'une durée de principe de 18 ans prorogeables par laquelle COALLIA s'engage à rester locataire et gestionnaire du patrimoine immobilier transféré. Ladite convention a pour objet de répondre au protocole d'accord entre COALLIA et BATIGERE définissant les conditions de la prise de participation de cette dernière
 - Modalités : facturation par immeuble comprenant : la provision pour gros entretien (0.6%) ; les frais de gestion (0.3%), les annuités d'emprunts de l'année, la soulte, la taxe foncière, les autres taxes, l'assurance et la rémunération des fonds propres.

Le montant comptabilisé en charges chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2019 est de 6 178 735.98 €.
- Convention d'optimisation des flux financiers avec la SA d'HLM COALLIA HABITAT, signée le 20 mars 2019 autorisée par le conseil d'administration du 20 mars 2019
 - Nature et objet : Convention d'une durée de 6 mois par laquelle la SA d'HLM COALLIA HABITAT peut bénéficier de l'assistance de l'Association COALLIA en matière informatique, juridique, comptabilité, gestion, fiscalité et technique.
 - Modalités : La rémunération de la prestation est en fonction de la nature des prestations réalisées et selon une grille tarifaire.
Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2019 est de 145 856 € HT.
- Avenant à la convention d'optimisation des flux financiers avec la SA d'HLM COALLIA HABITAT, signée le 20 décembre 2019, autorisée par le conseil d'administration 23 octobre 2019
 - Nature et objet : Convention d'une durée de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019) par laquelle la SA d'HLM COALLIA HABITAT peut bénéficier de l'assistance de l'Association COALLIA en matière de trésorerie, comptabilité, gestion, fiscalité et technique.
 - Modalités : La rémunération de la prestation est en fonction de la nature des prestations réalisées et selon une grille tarifaire.
Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2019 est de 157 826 € HT.

ASSOCIATION COALLIA**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées****Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 5****b) Conventions avec l'Association COALLIA SOLIDAIRE**

- Personnes concernées :

- Monsieur Patrice RAULIN, Président du Conseil de Surveillance de l'Association COALLIA SOLIDAIRE et Représentant de l'Administrateur personne morale « Habitat et Humanisme » de l'Association COALLIA ;
- Monsieur Arnaud RICHARD, Directeur Général de l'Association COALLIA et Président du Directoire de l'Association COALLIA SOLIDAIRE ;
- Monsieur Emmanuel MILLARD Membre du Directoire de l'Association COALLIA SOLIDAIRE et Directeur Général Adjoint de l'Association COALLIA ;

- Convention d'optimisation des flux de trésorerie avec l'Association COALLIA signée le 17 avril 2019 et autorisée par le conseil d'administration du 17 avril 2019

Nature et objet : Convention d'assistance par laquelle, l'Association COALLIA s'engage envers la COALLIA SOLIDAIRE, sur les fonctions ressources humaines, informatiques, juridiques, sécuritaires, techniques, administratives et financières. Cette convention est conclue pour une durée d'un an.

- Modalités : La rémunération due correspondra à un mode de calcul établi en fonction de la nature des prestations réalisées et selon une grille tarifaire. Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2019 est de 83 600 € HT.

c) Conventions avec la SAS SOLEILS ET PAPILLES

- Personnes concernées :

- Monsieur Arnaud RICHARD, Directeur Général de l'Association COALLIA et Président de la SAS SOLEILS ET PAPILLES ;
- Monsieur Bernard VERQUERRE, Représentant de l'Administrateur personne morale « Action Logement Services » de l'Association COALLIA et Représentant de l'associé unique COALLIA de la SAS SOLEILS ET PAPILLES.
- Monsieur Emmanuel MILLARD Membre du Comité de gestion de la SAS SOLEILS ET PAPILLES et Directeur Général Adjoint de l'Association COALLIA ;

- Convention d'optimisation des flux de trésorerie avec l'Association COALLIA signée le 17 avril 2019 et autorisée par le conseil d'administration du 17 avril 2019

- Nature et objet : Convention d'assistance par laquelle, l'Association COALLIA s'engage envers la SAS SOLEILS et PAPILLES, sur les fonctions ressources humaines, informatiques, juridiques, sécuritaires, techniques, administratives et financières. Cette convention est conclue pour une durée d'un an.

ASSOCIATION COALLIA***Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées******Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 6***

- Modalités : La rémunération due correspondra à un mode de calcul établi en fonction de la nature des prestations réalisées.
Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2019 est de 3 407 € HT.
- Convention de mise à disposition de Madame FALL avec l'Association COALLIA signée le 17 avril 2019 et autorisée par le conseil d'administration du 17 avril 2019
 - Nature et objet : Convention ayant pour objet d'établir les conditions de mise à disposition de Madame Géraldine FALL entre l'Association COALLIA et la SAS SOLEILS et PAPILLES.
Cette convention est conclue pour une durée d'un an.
 - Modalités : La SASU « SOLEILS ET PAPILLES » remboursera à COALLIA, y compris pendant les congés acquis au titre du temps de mise à disposition, sur présentation d'une facture du coût global de la mise à disposition.
Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2019 est de 47 081 € HT.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LES MEMBRES**Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*****a) Approuvées par les membres au cours des exercices antérieurs***

Nous avons été informés que l'exécution des conventions présentées dans le Tableau 1 annexé au présent rapport, déjà approuvées par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de rémunération des cadres dirigeants salariés en application de l'article L.313-25 du Code de l'action sociale et des familles

Au cours de l'exercice 2019, l'Association COALLIA a pris en charge un total de rémunérations de 3 332 167 euros entrant dans le cadre des conventions mentionnées à l'article L.313-25 du Code de l'action sociale et des familles. La liste des rémunérations est présentée en tableau 2 annexé au présent rapport.

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

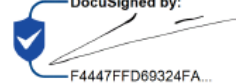
DocuSigned by:

 D9F98DE0D4A241D...

17-06-2020 | 15:46 CEST

Francis Chartier

PAGNY ASSOCIES AUDIT

DocuSigned by:

 F4447FFD69324FA...

17-06-2020 | 15:50 CEST

Etienne Pagny

Convention	Type	Date CA Coallia A priori	Date AG a posteriori	Date de signature	Administrateurs concernés Structure 1	Administrateurs concernés Structure 2	Intérêt retenu justifiant conventions réglementées	Modalités essentielles de la convention	Mode calcul rémunération	Montant annuel HT versé et/ou comptabilisé 2019 au titre de l'exercice 2019	Solde au bilan (+ = actif - = passif)	Observations 1	Observations 2
Albert 38 42 rue du Chevalier de la Barre	BE	16/12/16	12/06/17	16/03/17	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec Coallia Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés de 36 places	Conclusion d'un bail emphytéotique pour une durée de 42 années à compter du 15 mars 2017 jusqu'au 15 mars 2059 sans tacite reconduction					
Montreuil Hayeps	BE	16/12/2010	21/06/2011	10/03/2011	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec Aftam Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de démolition – reconstruction d'une résidence sociale	conclusion d'un bail emphytéotique d'une valeur d'1 € et d'une durée de 55 ans de cet ensemble immobilier au bénéfice d'Aftam Habitat, les frais d'actes étant à la charge du bénéficiaire					
Paris Terre au Curé	BE	21/06/2011	21/06/2011	24/10/2011	Coallia	Coallia Habitat	Bail emphytéotique signé par l'Aftam, le 14 octobre 2009, auprès d'OSICA pour une durée de 55 ans. Transfert des droits d'Aftam à Aftam Habitat ses droits au bail sus-énoncé afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation ou de démolition reconstruction dont il est fait état dans le bail.	Cession du bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, de l'Aftam à Aftam Habitat, moyennant la somme de 1.150.985 €, valeur du bail à laquelle s'ajoutent les frais d'acquisition effectivement supportés par l'Aftam. Les frais de transfert seront à la charge du bénéficiaire dudit bail.					
Paris 20 Rue Bichat	BE	21/10/2010	21/06/2011	20/10/2011	Coallia	Coallia Habitat	L'Aftam a acquis le 22/ 12/2008, l'immeuble afin d'y réaliser une rs en desserrement d'un ftn inscrit au plan de traitement.Le CA a autorisé par délibération du 21 octobre 2010 que l'Aftam conclue un bail emphytéotique avec Aftam Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de cet immeuble	bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, d'AFTAM à AFTAM HABITAT, moyennant la somme de 1.763.600 €, les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail. Financement de ce bail au moyen d'un paiement à terme par Aftam Habitat, le terme de ce paiement pouvant être la date d'obtention du financement définitif de l'opération par Aftam Habitat, qui pourrait être fixée au plus tard au 31 décembre 2012.					
La Ferté Sous Jouarre - rue Marx	BE	21/09/2011	20/06/2012	20/03/2012	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec Aftam Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de démolition reconstruction de cet immeuble.	conclusion d'un bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, entre Aftam et Aftam Habitat, moyennant la somme de 276 889,80 €, les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail. Le bail sera financé au moyen d'un paiement à terme par Aftam Habitat, le terme de ce paiement pouvant être la date d'obtention du financement définitif de l'opération par Aftam					

Paris Clisson	BE	20/06/2012	20/06/2012	19/12/2012	Coallia	Coallia Habitat	Baux emphytéotiques entre la Ville de Paris et la SA Emmaüs Habitat. Transfert du bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de cet immeuble	Transfert du bail emphytéotique de cet immeuble, entre Coallia et Coallia Habitat, moyennant la somme de 767 930 €, les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail					
Paris Mûriers	BE	02/06/2010	02/06/2010	13/10/2010	Coallia	Coallia Habitat	Transfert des droits d'AFTAM à AFTAM HABITAT afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de ce foyer.	Transfert de bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, de AFTAM à AFTAM HABITAT, moyennant la somme de 449 315 €, les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail dont le terme sera fixé au 1er janvier 2038, conformément aux clauses du contrat de bail conclu entre EMMAUS HABITAT et l'AFTAM					
Paris Saint Gothard	BE	21/10/2010	22/06/2011	24/10/2011	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec AFTAM HABITAT afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de cet immeuble.	Conclusion d'un bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, d'AFTAM à AFTAM HABITAT, moyennant la somme de 1.763.600 €, les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail.					
Paris Vincent Auriol	BE	02/06/2010	02/06/2010	13/10/2010	Coallia	Coallia Habitat	Transfert des droits de l'Aftam sur ledit bail à AFTAM HABITAT qui serait en charge de conduire la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de ce foyer.	Transfert de bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, de AFTAM à AFTAM HABITAT, aux mêmes conditions que celles conclues entre l'AFTAM et la société OSICA, à savoir pour une valeur de 513 800 € - les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit transfert - et une échéance fixée au 14 octobre					
Rue des Pyrénées Paris 20ème	BE	07/04/2011	20/06/2012	20/12/2011	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique entre la ville de Paris et l'Aftam pour ce immeuble afin d'y réaliser une résidence sociale pour compenser la perte de capacité du foyer « les Mûriers ». L'Aftam a cédé à Aftam Habitat le bail sus-énoncé afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de démolition-reconstruction de cet immeuble.	Cession du bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, à Aftam Habitat, moyennant la somme de 10 000 euros, les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail. + Refacturation des dépenses déjà engagées					

Convention de compte courant d'associés	D	01/04/2010	21/06/2011	01/04/2010	Coallia	Coallia Habitat		Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par Coallia Habitat dans les livres de Coallia associée de la Société un compte courant d'associé où figureront toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l'Associé ne pourra présenter un solde débiteur	Soldes créditeurs productifs d'intérêts au taux de rémunération servi aux titulaires des livrets de Caisse d'Epargne en vigueur. Si livret de Caisse d'Epargne venait à disparaître, nouvelles modalités de révision			Arrêt de la convention avec l'opération d'adossment de Coallia Habitat à Batigère Acté par la CA du 23/10/2019
Convention de domiciliation	D	21/04/2016	28/06/2016	15/09/2016	Coallia	Coallia Habitat		Optimisation des flux financiers entre sociétés du groupe Coallia	Association Coallia s'engage à mettre à disposition de Coallia Habitat des locaux propres à permettre une réunion régulière des organes de direction adt ou surveillance et installation des services nécessaires à la conservat et consultat des livres registres docs prescrits par la loi et règlements	Domiciliation à titre gratuit			A titre gratuit Arrêt de la convention avec le transfert du siège social de Coallia Habitat au 47 boulevard Diderot 75012 Paris- Acté lors du CA du 18 12 2019
Convention de domiciliation	D	21/04/2016	28/06/2016	26/05/15	Coallia	Coallia Solidaire	Optimisation des flux financiers entre sociétés du groupe Coallia	Domiciliation de Coallia Solidaire au 16/18 Cour Saint Eloi Paris 12	A titre gratuit				A titre gratuit
Convention de compte courant de trésorerie	D	02/02/2017	12/06/2017	02/02/17	Coallia	Coallia Solidaire	Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par Coallia Solidaire dans les livres de Coallia un compte courant de trésorerie où figureront toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l'Associé ne pourra présenter un solde débiteur	Soldes créditeurs productifs d'un intérêt annuel calculé selon la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédits pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans				A titre gratuit
Convention de domiciliation	D	21/04/2016	28/06/2016	26/03/15	Coallia	Soleils et Papilles	Optimisation des flux financiers entre sociétés du groupe Coallia	Association Coallia s'engage à mettre à disposition de Coallia Habitat des locaux propres à permettre une réunion régulière des organes de direction adt ou surveillance et installation des services nécessaires à la conservat et consultat des livres registres docs prescrits par la loi et règlements	Domiciliation à titre gratuit				A titre gratuit
Convention de compte courant d'associé	D	21/04/2016	30/09/2016	28/05/15	Coallia	Soleils et Papilles	Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par Soleils et Papilles dans les livres de Coallia associée de la Société un compte courant d'associé où figureront toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l'Associé ne pourra présenter un solde débiteur	Soldes créditeurs productifs d'un intérêt annuel calculé selon la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédits pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans				Trésorerie
Convention mise à dispo cuisine Arbustes 3-5 rue des Arbustes	D	21/04/2016	30/09/2016	02/06/15	Coallia	Soleils et Papilles	Mise à disposition de cuisines équipées au sein de la RS Les Muriers	De la remise des clefs jusqu'au 31/12/2015, renouvelée par tacite reconduction pour une année civile	facturation des fluides en fonction des besoins réels / indemnité relative à la disposition du gros équipement de Coallia d'un montant mensuel de 2000 euros TTC				

Convention mise à dispo cuisine Muriers 16 rue Fernand Léger	D	14/09/15	Coallia	14/09/15	Coallia	Soleils et Papilles	Mise à disposition de cuisines équipées au sein de la RS Les Arbustes	De la remise des clefs jusqu'au 31/12/2015, renouvelée par tacite reconduction pour une année civile	facturation des fluides en fonction des besoins réels / indemnité relative à la disposition du gros équipement de Coallia d'un montant mensuel de 2000 euros TTC				
Convention de prestation de services 2018	D	24/04/2018	20/06/2018	08/06/18	Coallia	Soleils et Papilles	Optimisation des flux financiers entre sociétés du groupe Coallia	Assistance sur les fonctions : ressources humaines / informatiques / Juridiques / Techniques / Liées à la sécurité / administratives et financières. La Convention prend effet au 1er janvier 2018 et prendra fin au 31 décembre 2018. Elle ne sera pas renouvelée tacitement	La rémunération due par la SAS Soleils et Papilles correspondra à un mode de calcul établi en fonction de la nature des prestations réalisées				
Avenant n°1 convention mise à dispo cuisine Arbustes 3-5 rue des Arbustes	D	19/09/2017	20/06/2018	19/09/17	Coallia	Soleils et Papilles	Mise à disposition de cuisines équipées au sein de la RS Les Muriers	modification deuxième et troisième alinéa de l'article 5 de la convention (indemnité relative à la mise à disposition du gros équipement d'un montant mensuel de 1.041 euros HT) modification article 9 de la convention Convention et avenant renouvelés par tacite reconduction pour une année civile		-6 156	0		F2019008
Avenant n° 1 Convention mise à dispo cuisine Muriers 16 rue Fernand Léger	D	19/09/2017	20/06/2018	19/09/17	Coallia	Soleils et Papilles	Mise à disposition de cuisines équipées au sein de la RS Les Arbustes	modification deuxième et troisième alinéa de l'article 5 de la convention (indemnité gros équipement de 1026 euros HT) modification article 9 de la convention Convention et avenant renouvelés par tacite reconduction pour une année civile		-6 615	-1 067		F2019008 - F2019027
Refacturation fluides EDF EAU MURIERS & ARBUSTES	D	19/09/2017	20/06/2018	19/09/17	Coallia	Soleils et Papilles	Mise à disposition de cuisines équipées au sein de la RS Les Arbustes	modification deuxième et troisième alinéa de l'article 5 de la convention (indemnité gros équipement de 1026 euros HT) modification article 9 de la convention Convention et avenant renouvelés par tacite reconduction pour une année civile		-1 029	-1 080		F2019008 - F2019027
Convention d'avance de trésorerie	D	02/02/2017	12/06/2017	02/02/17	Coallia	Fonds de dotation Stéphane Hessel	Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par le fonds de dotation dans les livres de Coallia associée de la Société un compte courant d'associé où figureront toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l'Associé ne pourra présenter un solde débiteur	Les soldes créditeurs seront productifs d'un intérêt annuel calculé selon la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans.				trésorerie
Convention d'avance de trésorerie	D	02/02/2017	12/06/2017	02/02/17	Coallia	Fonds de dotation Stéphane Hessel	Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par le fonds de dotation dans les livres de Coallia associée de la Société un compte courant d'associé où figureront toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l'Associé ne pourra présenter un solde débiteur	Les soldes créditeurs seront productifs d'un intérêt annuel calculé selon la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans.				trésorerie
Convention de compte courant d'associés	D	12/04/12	20/06/12	09/05/12	Coallia	Sailpi	Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par Coallia dans ses livres à la S.A.I.L.P. l'un compte courant d'associés à effet à compter d'avril 2011 où figureront, sauf accord contraire entre les Parties, toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties	Soldes créditeurs productifs d'intérêts au taux de rémunération servi aux titulaires des livrets de Caisse d'Epargne en vigueur. Si le livret de Caisse d'Epargne servant aux modalités de révision venait à disparaître, nouvelles modalités de révision				Trésorerie

Liste des conventions COALLIA
approuvées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention de compte courant d'associé	D	02/02/2017	12/06/2017	01/07/2010	Coallia	SCI l'Orangerie	Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par SA PG dans les livres de Coallia associée de la Société un compte courant d'associé où figureront toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties. Compte courant de l'Associé ne pourra présenter un solde débiteur	Soldes créditeurs productifs d'intérêts au taux de rémunération servi aux titulaires des livrets des livrets de Caisse d'Epargne en vigueur. Si livret de Caisse d'Epargne venait à disparaître, nouvelles modalités de révision				Trésorerie
--	---	------------	------------	------------	---------	-----------------	---------------------------------	--	--	--	--	--	------------